

## Quételet, la morale et la statistique

Etienne Helin, Georges Kellens

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Helin Etienne, Kellens Georges. Quételet, la morale et la statistique. In: Déviance et société. 1984 - Vol. 8 - N°1. pp. 1-12;

doi : <https://doi.org/10.3406/ds.1984.1393>

[https://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_1984\\_num\\_8\\_1\\_1393](https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1984_num_8_1_1393)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2018

## Résumé

Au fur et à mesure que s'écoulent les générations, la tentation s'accroît de réduire Quételet à quelques clichés : règne de l'« homme moyen », tentative de concilier, dans une Physique sociale, les lois de l'univers et celles du comportement humain. Il est temps d'en revenir aux textes. Le Mémoire ici ré-édité est caractéristique de la manière d'un savant qui est aussi un homme d'action ; d'un chercheur plus emporté par l'enthousiasme du prospecteur que paralysé par l'hypercritique ; d'une époque où l'on ignorait encore les cloisons entre la sociologie, la statistique et la criminologie. Les reproches de matérialisme nous retiendront moins que les intuitions qui affleurent en maintes pages de l'essai de 1848 sur la Statistique morale : analyse de la causalité multiple, récusation de l'expérience individuelle, hantise du dénombrement, pressentiment des notions d'analogie structurale et d'indicateur social.

## Abstract

Quetelet's scientific fame is too often reduced to his « average man » and his attempt to discover quite general laws ruling social behaviour. Let us come back to his original thought as stated in On Moral Statistics and their basic principle. This 1848 transaction exemplifies some scholarly methods, some practical interests, some insights developed with more enthusiasm than cautiousness. Happily enough, Quetelet did not care too much about isolating criminology from statistical or sociological fields. Quetelet's alleged materialism (in fact, his habit of stressing social determinism versus free will) seems less stimulating than his numerous intuitions : multicausal analysis, confidence in census methods, structural analogies and social indicators.

## Zusammenfassung

Von Generation zu Generation wird die Versuchung grosser, Quételet auf einige Gemeinplätze zu reduzieren : die Herrschaft des « Durchschnittsmenschen », den Versuch, in einer sozialen Physik die Gesetze der Natur und die des menschlichen Verhaltens zu vereinen. Es ist an der Zeit, wieder auf den Text zurückzukommen. Das hier neu herausgegebene Mémoire ist charakteristisch für einen Wissenschaftler, der auch Pragmatiker ist, dessen Ansatz eher durch den Enthusiasmus des Forschers als durch lähmende Kritik gekennzeichnet ist. Es ist aber auch charakteristisch für ein Zeitalter, in dem Soziologie, Statistik und Kriminologie noch nicht getrennt waren. Der Einwand des Materialismus wird uns weniger beschäftigen als die intuitiven Erkenntnisse, die an zahlreichen Stellen der Abhandlung von 1848 über die Moralstatistik zutage treten : die Mannigfaltigkeit der Kriminalitätsursachen, die Verneinung der individuellen Erfahrung, die Bevorzugung der statistischen Methoden, die Erfassung der Begriffe der Strukturanalogie und des Sozialindikators.

Zo beroemd is Quetelet dat hij misschien niet gelezen blijft. Is allés over de auteur van de « middelmatige mens », over de zoeker naar algemene wetten van het menselijk gedrag, niet reeds bekend? Het is niet overbodig naar de teksten zelf terug te keren. De huidige memorie is door een geleerde aktieman, meer enthousiastisch dan voorzichtig, geschreven, in een tijd wanneer geen grenzen bestonden tussen sociologie, statistiek of criminologie. Het beweert matérialisme (in feite, de neiging maatschappelijke déterminisme tegen vrije wil in te brengen) van Quetelet moet de aandacht minder vestigen dan zijn géniale intuïties : meerdere oorzakenanalyse, belang van tellingen, voor gevoel van structurele analogiën en social indicators.

## QUETELET, LA MORALE ET LA STATISTIQUE

E. HELIN et G. KELLENS \*

### 1. Lire Quetelet en 1984?

La question se pose. Non pas qu'il faille « sortir du purgatoire » un savant belge dont la célébrité est bien assise à l'étranger : le mathématicien, l'astronome, le démographe, l'apôtre de la statistique morale, l'inventeur de l'homme moyen, sa longue carrière (Gand, 1796 — Bruxelles, 1874), ses dizaines de mémoires ont été à ce point ensevelis sous les discours académiques et les commentaires posthumes qu'il importe désormais de remonter à la source. Bornons-nous donc à suggérer aux lecteurs de *Déviance et Société* de retrouver, à même le texte, les significations multiples d'un essai où s'entrecroisent et se bousculent, constats dictés par les chiffres et intuitions téméraires, audaces du pionnier et prudences de l'académicien qui eut à se laver des reproches de matérialisme. L'ère du soupçon qui imprégna l'Empire et la Restauration n'est pas loin des utopies quarante-huitardes et du « printemps des peuples ». Au milieu de ce bouillonnement intellectuel, la statistique, la sociologie, la criminologie, naissent et restent confondues lors de leurs balbutiements initiaux avant d'aller rejoindre leurs orbites distinctes.

De la biographie de Quetelet<sup>1</sup>, nous ne retiendrons que quelques traits, en rapport avec la genèse de la criminologie. D'abord, il fut tout le contraire d'un spécialiste : optique, dessin, opéra, anthropométrie, tables de mortalité, catalogue des étoiles filantes et des dénombrements médiévaux... il s'est essayé en bien des domaines que nous jugeons hétéroclites, à présent que nous nous résignons au cloisonnement des disciplines. Le passage de l'une à l'autre est spontané, chez Quetelet. Bien plus : il leur trouve un commun dénominateur. Très tôt, en effet, il est persuadé de ce que des mesures, rigoureusement définies et systématiquement répétées (à travers l'Espace et le Temps), embrassant les plus divers comportements, finiront par procurer la clef des mécanismes de la vie en société. Il incombe ensuite au savant de dégager les *lois* probabilistes qui nous régissent à notre insu et en dépit du libre arbitre individuel.

Tel est l'objectif que s'assigne explicitement Quetelet et il s'emploie à l'atteindre. Son expérience de météorologiste l'avait convaincu de la nécessaire unification des conditions d'observation comme préalable à toute comparaison internationale. Il fonde l'Observatoire de Bruxelles

---

\* Université de Liège.

(1823-1832) en même temps qu'il tisse, à travers l'Europe, un réseau de correspondants. Il met au point, expérimente (en 1842) et fait voter le premier recensement scientifique de la population belge (1846). Il prend l'initiative des huit premiers congrès internationaux de statistique (1853-1872) qui peu à peu vont synchroniser puis uniformiser les observations dans un monde où chaque nation est plus que jamais jalouse de son autonomie <sup>2</sup>.

On ne comprendrait rien au rayonnement de Quetelet, si l'on perdait de vue que, chez lui, le savant se double d'un homme d'action et que le prestige du Savoir doit en imposer au Pouvoir. L'invité de Goethe, le correspondant de Malthus, le précepteur des neveux du roi Léopold Ier, a tiré parti de ses relations pour faire publier, dans une Europe encore imbue du secret d'Etat, une avalanche de statistiques officielles.

En libéral persuadé que la « Publicité est la Sauvegarde du Peuple », il avait fondé dès sa jeunesse (1825) la *Correspondance mathématique et physique* ; il divulguait ses *Recherches sur la population* [...], *les prisons, les dépôts de mendicité* (1827) tandis qu'il militait dans la Société belge pour la propagation de l'instruction de la morale (1826-1829). Devenu Secrétaire de l'Académie, il fit en sorte que procès-verbaux et rapports fussent rendus publics « dans la huitaine qui suit la séance ».

Zèle pour la propagation d'une juste cause, impatience du vulgarisateur et de l'homme d'action, enthousiasme d'un savant épris de synthèse, tout cela doit être présent à l'esprit de celui qui, avec un siècle et demi de recul, entreprend de lire Quetelet.

## 2. A la recherche d'un contexte historique

Le *Mémoire* reproduit ci-dessous porte la date de 1848. Il ne faut pas l'isoler d'un contexte plus vaste et à vrai dire, plus flou. Aussi longtemps qu'à l'aide de la correspondance inédite et de la bibliothèque de Quetelet, on n'aura pas dégagé les sources de son information et les étapes majeures d'une oeuvre foisonnante, il sera vain d'assigner une chronologie précise à des découvertes que leur auteur n'hésitait pas à republier, parfois mot pour mot, sous des titres analogues <sup>3</sup>. Les considérations sur le « penchant au crime » en fonction du pays, du sexe et de l'âge, sont reprises dans l'édition de 1869 — la plus souvent citée — de la *Physique sociale* (t. II, Livre IV, chapitre II, § 3-8) qui reproduit l'édition de 1835. Celle-ci à son tour, reprend les constats de la *Statistique des Tribunaux de la Belgique pendant les années 1826 à 1831*, ceux des *Recherches sur la population* [...] *les prisons, les dépôts de mendicité, etc...* dans le *Royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1827, p. 49, 57-58, 153-157), des *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges* (1832), enfin des *Recherches statistiques* (1828) où Quetelet se disait frappé « de l'effrayante exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent ».

Jusqu'à plus ample informé, les « principes » qui doivent régir la « statistique morale » ont été aperçus 20 ans avant le *Mémoire* publié en 1848 et à nouveau ci-dessous. En cette matière, comme en tant d'autres, les intuitions fondamentales de Quetelet remontent au-delà des années 1830-1835 ; elles sont le fait d'un homme jeune, emporté par l'ivresse de la découverte.

Par ailleurs, il est difficile de lui assigner un modèle ou un maître. Quetelet fait rarement état de ses références : dans notre *Mémoire*, il puise une petite partie de ses statistiques dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* (Paris, depuis 1797) et dans une *Note sur les résultats des comptes de la justice criminelle en France de 1825 à 1839*, dont l'auteur est Louis-François Benoiston de Châteauneuf (1776-1856), chirurgien militaire, économiste et démographe.

En tout état de cause, Quetelet ne peut prétendre être le premier à s'intéresser à la statistique des mariages, des suicides et des crimes. Pour nous en tenir à cette dernière catégorie et aux seuls auteurs de langue française, nous mettrons en évidence les *Observations sur la moralité en France* (1775-1789) par le baron de Montyon<sup>4</sup>. Il n'y a pas lieu ici d'épiloguer sur les résultats de cette magistrale enquête. Retenons qu'elle est antérieure à celles, beaucoup plus célèbres, qui furent entreprises sous le Directoire et sous le Consulat, inaugurant un premier âge d'or des statistiques gouvernementales. Quant aux Bureaux centraux du Ministère de l'Intérieur et aux Préfets dans chaque Département, ils aboutirent, en matière de « statistique morale », à des résultats moins homogènes et moins fiables que ceux d'un Montyon qui agit d'initiative privée<sup>5</sup>.

Après la Restauration de 1815, la crainte du désordre social stimule de plus en plus l'intervention gouvernementale et les enquêtes par voie hiérarchique vont se multipliant. En ce qui concerne la Belgique et les Pays-Bas (indépendants de la France mais conservant la même organisation judiciaire), elles se fondent, comme sous l'Empire, sur le mouvement des prisons et l'activité des tribunaux. Tous ces travaux restent inédits : si fouillés soient-ils, ils ne seront jamais lus que par un gouverneur de province ou un ministre qui s'inquiète d'abord du respect des circulaires et du coût en argent. Leur propos est essentiellement morphologique : ils répondent aux questions « combien ? » « où ? » et « quand ? »

Il n'en faut pas davantage pour mettre en évidence l'originalité de la démarche de Quetelet : publier, expliquer en profondeur, c'est-à-dire constater les invariants et les lois qui leur assignent une structure<sup>6</sup>.

### **3. La « criminologie » à l'époque de Quetelet**

Pédagogiquement, les auteurs de traités ont pris l'habitude de présenter la criminologie comme le fruit d'une réaction contre le droit pénal classique, le droit pénal des débuts de la Révolution Française qui, lui-même en réaction contre l'arbitraire de l'Ancien Régime, ne voulait plus voir que des incriminations abstraites et des peines automatiquement associées à la réalisation de l'incrimination.

Classiquement, les étudiants en criminologie se voient présenter cette réaction comme bipolaire, rappelant d'une part à la réalité des phénomènes sociaux — c'est l'Ecole « cartographique » ou « franco-belge du milieu social » —, d'autre part à la réalité de l'individu, de ses réactions et de son évolution personnelles — c'est l'Ecole « positive » ou « anthropologique », essentiellement italienne<sup>7</sup>.

Des citations de Quetelet même font aussitôt percevoir la fragilité de ces classifications : on trouve sous sa plume des formules qui empêchent de l'enfermer dans une « Ecole »<sup>8</sup>. Mais, par ailleurs, le recours à la notion d'Écoles, ou mieux, de *mouvements*<sup>9</sup> évite de vouer un culte à des personnalités qui n'ont de signification que par rapport à leurs prédécesseurs et à leurs contemporains, dont ils ont supplanté la mémoire, soit par un « supplément de génie », soit par une position plus propice.

Eugène Dupréel a bien montré qu'il y avait ces deux aspects dans la réussite de Quetelet : un esprit innovateur, mais aussi une situation à l'aube de la Belgique qui en fit « le plus parfait modèle du savant *officiel*, auquel un génie vaste, la compétence, l'information et l'autorité unanimement reconnus confèrent un rôle de conseiller ou d'inspirateur des hommes de gouvernement et des chefs d'administration et de protecteur du mérite débutant »<sup>10</sup>.

Aux origines de la criminologie, dans l'orientation statistique, tel citera de Candolle — qui inventoria les travaux de ses contemporains à la Bibliothèque universelle de Genève en 1830<sup>11</sup>, tel autre Ducpétiaux et ses travaux empiriques appuyant dès 1827 une théorie du conflit — en soulignant que Quetelet connaissait ses travaux<sup>12</sup> —, d'autres encore Guerry de Champneuf, l'initiateur, dès 1827, du *Compte général de l'administration de la Justice*<sup>13</sup>. Tous semblent cependant s'accorder à conférer à Quetelet un « rôle dominant »<sup>14</sup> ou d'« initiateur » de l'École statistique et sociologique, « redécouverte », un siècle plus tard, par Lindesmith et Levin<sup>15</sup>.

Bien entendu, Quetelet serait le premier étonné de s'entendre désigné par un qualificatif indiquant une science segmentée, fragmentée, et l'associant à la naissance de la « criminologie ». Il est bien possible d'ailleurs que la civilisation de la « 3<sup>ème</sup> vague » dont certains nous annoncent la naissance<sup>16</sup> balayera ces barrières disciplinaires et exigera à nouveau une vision de science « complexe » ou transdisciplinaire telle que la conçoivent un Edgar Morin<sup>17</sup> ou un Ilya Prigogine<sup>18</sup>.

#### 4. Au carrefour des disciplines

On vient de le voir, ni Quetelet, ni ses émules ne considèrent que la spécialisation est, comme de nos jours, la voie royale vers le progrès scientifique. Bien plus : la plupart des sciences humaines alors en gestation s'aventurent au-delà de domaines encore mal balisés et improvisent leur épistémologie. En dehors des universités allemandes et britanniques, les académies offrent les meilleurs terrains de rencontre et les tribunes les plus écoutées. Elles échappent au morcellement en Facultés et en Chaires qui deviennent autant de fiefs autarciques. A l'instar du volumineux *Essai de Physique Sociale* (1835), le bref mémoire de 1848, *Sur la statistique morale* (ci-dessous, pp. 13-41) aborde de front la philosophie, la politique, la démographie, la criminologie et la sociologie. La rhétorique de Quetelet date : elle évoque l'emphase d'un Hugo, les visions en moins. Quetelet, à sa manière, est un imaginaire mais c'est la statistique qui alimente ses audaces et — n'ayons pas peur du mot — son impérialisme philosophico-scientifique.

Les contemporains ne s'y sont pas trompés : les deux éloquents rapports qui, selon l'usage, motivent la décision de l'Académie Royale de publier le mémoire de Quetelet s'intitulent, de manière significative, « De l'influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux ». Ils invoquent Dieu, la Civilisation, l'homme (au singulier), citent l'Écriture, Cicéron, Pascal, Molière, Montesquieu, de Maistre, Benjamin Constant, de Bonald et Sismondi. Tandis que l'académicien P. de Decker note d'emblée que Quetelet se meut sur le terrain de la philosophie morale plus que sur celui de la statistique, il déplore au passage qu'« aujourd'hui [...] le moindre écolier se croit appelé à bouleverser et à reconstituer la société » et conclut : « Les réformes sociales sont donc inutiles, sinon dangereuses, lorsqu'elles ne sont point le produit de réformes personnelles »<sup>19</sup>. Nous sommes en 1848 ! De tels « enseignements » — pas plus que les spéculations sur la royauté héréditaire, la civilisation, la guerre, la famille et leurs rapports avec le libre arbitre — ne se trouvent pas sous la plume de Quetelet. Au contraire, il suffit de lire la dernière phrase du *Mémoire* (ci-dessous, p. 40) pour comprendre sa conviction intime, conforme à l'esprit des Lumières : le philosophe, c'est-à-dire ipso facto le savant et le conseiller du Prince, est seul en mesure d'agir sur les « causes qui régissent notre système social »<sup>20</sup>. Quant à M. Van Meeën, l'autre académicien chargé d'un examen, il commence par noter que les faits traités par Quetelet sont davantage sociaux que moraux. Il n'en est que plus à l'aise ensuite pour réfuter les objections de matérialisme et de fatalisme portées à l'encontre du statisticien<sup>21</sup>.

D'entrée de jeu (pp. 13-14), ce dernier aborde le coeur du débat : la reconnaissance d'une pluralité de causes. Mais comme ses contemporains libéraux ou socialistes, il se les figure enchaînées l'une à l'autre : *une* cause produit *un* effet qui est à son tour *le* détonateur d'*une* réaction. Nous sommes encore loin de l'analyse multivariée et des mécanismes auto-régulateurs ! Quetelet, pourtant mathématicien et astronome, emprunte au vocabulaire des astrologues le vieux mot *influence*, lourd d'une infinité d'équivoques. Il condamne, comme « absolument sans valeur », les « recherches qui porteraient sur des individus isolés ». Il serait vain de l'accuser d'être ainsi à l'origine du divorce entre psychologie et sociologie, monographie de cas et synthèse statistique, biographie et histoire sociale. Notons au passage que Quetelet, qui va si souvent invoquer le « penchant au crime », se ferme à lui-même la voie qui explore la récidive, le « cycle de vie » du délinquant et de son organisation criminelle<sup>22</sup>.

Quetelet aborde aussitôt le champ clos où il se sent le mieux armé : la statistique des mariages. Il l'étudie depuis plus de 20 ans et les effectifs annuels qui étayent sa démonstration sont enregistrés de manière irrécusable. Bien des contingences (coutumes, « préjugés ») entrent en ligne de cause et Quetelet ne les nie pas mais il les attribue à « la nation » (p. 15), nullement à l'ethnie, à la strate sociale, à la cohorte. Si, au lieu de les prendre en vrac, il les avait soumises à l'analyse, nul doute que Quetelet se serait approché de la notion de « marché matrimonial » devenue familière aux démographes et aux généticiens sinon aux sociologues<sup>23</sup>.

Du mariage, Quetelet passe au crime sans transition logique. Ou plutôt sa transition relève de l'esprit de performance : « L'exemple peut-être le plus défavorable sous ce rapport, est celui que nous présentent les annales des crimes ; il semble en effet résumer en lui toutes les difficultés possibles » (ci-dessous, p. 18). Entre autres : différences entre codes, procédures et tribunaux (p. 18) signification fluctuante d'un même crime selon les pays.

Au lieu de disserter sur les incompatibilités, Quetelet s'empresse de démontrer ce qui est essentiel à ses yeux : constance des effectifs de criminels d'une année à l'autre, régularité des proportions entre délits de différente nature, excédent masculin, moindre propension au crime au fur et à mesure que croît l'âge. Ce qui ancre notre criminologue dans ses convictions, ce sont deux catégories de constats :

1. l'identité des résultats, que l'on se fonde sur les effectifs d'inculpés, de condamnés ou d'acquittés (ci-dessous, p. 19).

A cet égard, il s'agit initialement de réfuter l'objection selon laquelle nulle part les crimes ne sont dénombrés de manière exhaustive. Passons outre la carence de totaux exprimés en valeurs absolues ( $n$ ) et concentrons l'attention sur les valeurs relatives (%): on enregistre alors la constance du rapport entre crimes commis puis dénoncés à la justice et crimes sanctionnés par un verdict. L'existence de pareilles proportions ne ressort pas seulement de recherches antérieures (p. 20, note 1, du mémoire), elle est à nouveau constatée à la suite de deux démonstrations : la distribution des décès selon l'âge serait moins constante que la distribution des criminels en fonction de leur âge (p. 23). Cette dernière est fondamentalement la même qu'il s'agisse de crimes contre les personnes ou contre les propriétés (p. 29).

Au préalable (p. 20), Quetelet a concédé que « tout repose sur l'hypothèse que la justice poursuit les criminels avec la même activité, quel que soit l'âge et le sexe, et qu'elle a la même possibilité de les atteindre ». Cette hypothèse, on le sait, s'est depuis révélée fragile : des études récentes de cohortes d'affaires ont montré que le contentieux est très différent vu de l'entrée (la saisine de la police, de la gendarmerie ou du parquet) ou de la sortie (les peines prononcées) du processus pénal<sup>24</sup>. Pour différentes raisons à présent bien mises en évidence, la vulnérabilité aux poursuites pénales varie sensiblement non seulement en fonction du type d'infraction, mais selon l'âge, le sexe, la qualité de national ou d'étranger de son auteur<sup>25</sup> ;

2. l'analogie des proportions, quel que soit le champ d'observation : France, Belgique, Angleterre, Grand-Duché de Bade (ci-dessous, p. 35).

Sachons voir au-delà d'une manie de collectionneur ou d'une fringale de comparatiste. Quetelet vient d'admettre (p. 27) qu'en dénombrant comme crime assassinats et infanticides, on confond à tort et à travers. Il rétorque aussitôt que les différences de gravité se compensent et finissent par exprimer le « penchant au crime ». Quelques truismes sur la mesure de l'« énergie » du penchant au meurtre, ne lui font pas perdre de vue



une évidence encore plus fondamentale : des observations en nombre massif revêtent une signification qui ne peut plus être ni éludée ni attribuée à des accidents locaux. La collecte de données dans plusieurs pays aide à surmonter les difficultés où s'empêtre le statisticien faute de disposer d'« un nombre suffisant pour éliminer les effets de toutes les causes fortuites ».

En somme, Quetelet retourne l'objection des incrédules : plus les observations sont hétéroclites, plus les invariants sont manifestes. Sans énoncer le concept d'indicateur social <sup>26</sup>, il l'utilise en pratique. Une image tronquée, fût-elle même aperçue au travers de prismes réfringents, reflète somme toute la réalité.

En terminant par le thème du suicide (ci-dessous, p. 36) et en affirmant « qu'on peut prévoir ce qui doit arriver dans l'année qui va suivre », Quetelet ouvre un débat sociologique qui, malgré les apports d'E. Durkheim, de l'École de Chicago et des prévisionnistes récents, n'est pas près de se clôturer. Il est de bon ton à présent d'afficher un brin de condescendance à l'égard du lointain ancêtre. Pourtant, il lui arrive d'être modeste : « Je n'ai pas la prétention d'avoir saisi toutes les nuances, mais je croirais avoir rendu un service à la statistique morale, si j'avais laissé entrevoir la possibilité d'y parvenir » (ci-dessous, p. 36).

## 5. Portée et limites de la statistique

S'il vivait aujourd'hui, Quetelet serait un historien « dans le vent ». Ne jongle-t-il pas avec les chiffres, les taux, les procédés de pondération ? Ne pratique-t-il pas une « histoire sérielle » avant la lettre puisqu'il construit des séries chronologiques à partir de données isolées ? N'applique-t-il pas les méthodes quantitatives lorsqu'il raisonne en termes probabilistes sur des matériaux qui, avant lui, n'avaient jamais fait l'objet d'une généralisation ? C'est raisonner comme si Quetelet était le contemporain d'un Braudel ou d'un Boudon.

D'abord Quetelet est fort peu historien : des observations concentrées sur une vingtaine d'années ne suffisent pas à fonder la croyance en des lois immuables. Ce témoin de la révolution industrielle n'a aperçu ni l'agonie des sociétés traditionnelles ni la croissance des grandes agglomérations.

Plus grave : la confiance qu'il accorde aux effectifs agrégés à l'échelle d'un pays et la certitude que les erreurs se compensent, le dispensent de vérifier ses données. Y aurait-il des biais ? Un sous-enregistrement systématique ? Une terminologie ambiguë (à propos, par exemple, de l'infanticide, ou des atteintes à l'ordre public) ? Aucune de ces questions n'est effleurée. On s'étonne de ce que Quetelet, qui fut pourtant si sensible aux différences de quartier à quartier lors du recensement de Bruxelles en 1842, ne souffle mot des différences entre le Nord et le Midi, les Flamands et les Wallons. La cartographie des crimes commis dans un département, voire dans une capitale, l'aurait mis sur la piste sinon de « trous noirs » dans la documentation de base, du moins de covariations génératrices de fécondes hypothèses <sup>27</sup>.

A-t-on assez reproché à Quetelet, moderne Pygmalion, de s'être laissé fasciner par l'« homme moyen »? Dans la courbe en cloche qu'il dessine (ci-dessous, p. 21) sans coordonnées, ce qui accentue son caractère idéal, il va de soi que moyenne arithmétique et mode se confondent. Il aurait dû ne pas assimiler moyen et normal, a fortiori moyen et exemplaire<sup>28</sup>. Pareilles critiques portent en partie à faux car elles ne tiennent pas compte de l'outillage mental du contemporain de Gauss, qui ne calcule encore ni déviation standard, ni coefficients d'asymétrie et d'aplatissement. De même, chaque fois que Quetelet imagine de comparer deux distributions (ci-dessous, p. 22), il disserte sur des différences de pourcentages, de taux ou d'indices<sup>29</sup>, faute de disposer des coefficients de corrélation, des tests de chi carré, des tables de contingence qui permettent à n'importe quel débutant d'aujourd'hui de faire la part de l'aléatoire. Il y a cent-cinquante ans, par contre, les démarches classiques aboutissent toutes à privilégier les valeurs centrales (moyennes, médiane, mode) au détriment des mesures de la dispersion.

## 6. Au coeur du paradoxe : les normes de la déviance

Les dix conclusions dégagées par Quetelet (ci-dessous, p. 38) se succèdent selon un crescendo dans l'affirmation. Dans ce décalogue qui fonde une nouvelle Science, les trois derniers énoncés proclament l'existence de *lois*, constantes et produisant des effets identiques. Bien sûr, il s'agit de « lois de possibilité » (entendez : probabilistes) et qui sont compatibles avec « une infinité de nuances » en fonction notamment du type de crime.

Le progrès essentiel n'en demeure pas moins acquis. Il consiste à refuser le désordre, irréductible aussi longtemps que l'on se disperse en observations éparses. Sitôt que l'on s'astreint, au contraire, à des mesures répétées et comparables, des *lois* se dégagent. Quetelet y voit le fondement de la démographie, de la criminologie et de la sociologie. Pourquoi aurait-il élevé des cloisons entre les trois disciplines puisqu'il tire argument de comparaisons entre tables de mortalité et « tables de criminalité »? Bien avant M. Cl. Levi-Strauss, il avait donc pressenti, sans les nommer, les analogies structurales. Longtemps avant Emile Durkheim, il avait pris l'habitude de traiter « les faits sociaux comme des choses ». Dans une archéologie du savoir social, la *Statistique morale* mérite de conserver une place en vue.

*Etienne Helin*  
Université de Liège  
Institut d'histoire  
Place Cockerill  
B-4000 Liège

*Georges Kellens*  
Université de Liège  
Service de criminologie  
B-4000 Liège (Sart Tilman)

## NOTES

1. WAXWEILER, E., article « Quetelet (Lambert-Adolphe-Jacques) » dans *Biographie Nationale*, t. XVIII, col. 477-494, Bruxelles, 1905, à compléter par DUPREEL, E., *Ad. Quetelet. Pages choisies et commentées*, Bruxelles, Office de publicité, 1942. A la suite de l'année du centenaire, 4 vol. intitulés *Adolphe Quetelet. Hommages et contributions* ont paru à Bruxelles de 1975 à 1977, de même que l'ouvrage de J.L. DE PAEPE et L. WELLENS-DEDONDER, *Adolphe Quetelet, 1796-1874. Exposition documentaire présentée à la Bibliothèque Royale [...]*, XXXI – 205 p., Bruxelles, 1974.
2. LEBRUN, M., *Adolphe Quetelet. L'oeuvre sociologique et démographique. Choix de textes*, 182 p., Bruxelles, 1974. HELIN, E., « Adolphe Quetelet et l'organisation des recensements belges », *Populatie si societate*, Cluj (Roumanie), t. IV, pp. 136-153.
3. WELLENS-DEDONDER, L., *Inventaire de la correspondance d'Adolphe Quetelet déposée à l'Académie Royale de Belgique*, 299 p., Bruxelles, 1966. Le « Fonds Quetelet » légué à la Bibliothèque du Ministère des Affaires Economiques, n'a pas conservé la totalité des livres du donateur. Lire aussi : HORVATH, R.A., « Une école Quetelet? Le problème des contributions des disciples belges de Quetelet à la formation d'une discipline statistique moderne », *Bull. de la Classe des Lettres de l'Acad. Royale de Belg.*, 5ème série, 1981, LXVII, pp. 314-325. *Idem*, « Les idées de Quetelet sur la formation d'une discipline statistique moderne et sur le rôle de la théorie des probabilités », in *Mémorial Adolphe Quetelet [...]*, n° 3, Bruxelles, Palais des Académies, 1974.
4. Douze tableaux répartissent annuellement environ 800 condamnés par provenance, âge, sexe, état matrimonial, statut, nature du crime et peines infligées. Commentaires critiques et cartographie par LECUIR, J., « Criminalité et « moralité » ; Montyon, statisticien du parlement de Paris », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1974, XXI, pp. 445-493.  
 PERROT, M., « Première mesure des faits sociaux : les débuts de la statistique criminelle en France, 1780-1830 », in *Pour une histoire de la statistique*, pp. 125-137, Paris, I.N.S.E.E., 1977. On y lira (pp. 130-134) une comparaison des démarches de Guerry et de Quetelet.  
 Faute de place, il ne peut être question ici de signaler quelques-unes des innombrables enquêtes entreprises depuis une vingtaine d'années en Europe occidentale. Elles sont dans l'ensemble plus instructives pour l'histoire des mentalités juridiques que pour la mesure des faits sociaux, point de vue adopté par Quetelet. Consulter à ce propos ROTH, R., « Histoire pénale, histoire sociale : même débat? » dans *Déviance et Société*, 1981, VI, pp. 187-203.
5. La surveillance des suspects et la hantise des désordres, beaucoup plus que l'exactitude numérique, sous-tendent, dans les grands mémoires des préfets de l'Empire, les chapitres intitulés *Esprit public* ou *Caractères et Moeurs*, et qui ont précédé la *statistique morale* de la Restauration. L'élaboration statistique doit donc être recommencée à partir des rapports de police, des registres d'écrou, des comptes-rendus d'audience et des séries de jugements. C'est ce qu'ont tenté des étudiants en histoire de l'Université de Liège et, en particulier Josette WAUTERS, *Les inculpés de crimes jugés par les Tribunaux Liégeois, 1798-1829*, Mémoire de Licence inédit, 140 p., Liège, 1976. Véronique HANSOTTE, « Prisons et prisonniers : une institution, une réalité, 1795-1814 [...] », Mémoire de Licence, à paraître dans la *Revue belge d'Histoire contemporaine*, Gand, 1983.

6. Dès 1828, *les Recherches statistiques sur le Royaume des Pays-Bas*, pp. 31-46 et tabl. 9-11, accordent une large place au recensement des crimes. La supériorité des enquêtes officielles sous le régime hollando-belge est manifeste : HAESENNE, N., *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle* [...], pp. 230-249, 402-405, Liège, 1981 et IDEM, « Une enquête sur la bienfaisance [...] », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1975, LIII, pp. 419-430.

Les ressources statistiques anglaises sont mises en oeuvre par des philanthropes agissant à titre individuel et dans un climat de controverses, ce qui les immunise à l'encontre des interprétations globales. Cf. RAMSAY, M.N., « L'évolution du concept de crime. L'étude d'un tournant : l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle », *Déviance et Société*, 1979, III, pp. 142-144. — TOBIAS, J.J., *Crime and Industrial Society in the Nineteenth Century*, pp. 18-25, 296-308, Harmondsworth, 1972. — GATRELL, V.A.C., and HADDEN, T.B., « Criminal statistics and their interpretation », in WRIGLEY, E.A. (ed.), *Nineteenth Century Society. Essays in the use of quantitative methods for the study of social data*, pp. 336-396, Cambridge, 1972, constitue le guide le plus sûr en la matière.

7. SUTHERLAND, E.H., CRESSEY D.R., *Principes de criminologie*, traduction française de la 6ème édition, Paris, Cujas, 1966, p. 63 ; CONSTANT, J., « A propos de l'école franco-belge du milieu social au XIXème siècle », *Ann. Fac. Droit Liège*, 1959, pp. 35-58.
8. Celle-ci par exemple, reprise par Eugène DUPREEL, *op. cit.* (1), p. 73, qui évoque LACASSAGNE : « Les maladies morales sont comme les maladies physiques ; il en est de contagieuses ; il en est qui sont épidémiques ; il en est d'autres qui sont héréditaires. Le vice se transmet dans certaines familles comme les scrofules et la phtisie. La plupart des crimes qui affligent un pays, partent de quelques familles qui exigeraient une surveillance particulière, un isolement semblable à celui qu'on impose aux malades soupçonnés de porter des germes pestilentiels » (*Système social*, p. 214).
9. MANNHEIM, H., éd., *Pioneers in criminology*, London, Stevens, 1960, p. 1 ss.
10. *Op. cit.* (1), p. 8.
11. ROTH, R., « Aux origines de la criminologie : statistiques, enquêtes sociales et médecine pénitentiaire », *Bull. de Crimino.*, Zürich, 1981, VIII, 2, pp. 23-36.
12. McDONALD, L., *The sociology of law and order*, London, Faber & Faber, 1976, p. 51, n. 1.
13. CONSTANT, *op. cit.* (7) ; KALOGEROPOULOS, D., « La problématique des statistiques criminelles internationales », in *L'équipement en criminologie*, Paris, Masson, 1965, pp. 264 ss.
14. SELLIN, Th., WOLFGANG, M.E., *The measurement of delinquency*, New York, Wiley, 1964, p. 9 ; MANNHEIM, H., *Comparative criminology*, London, Routledge & Kegan Paul, 1965, pp. 96 ss. ; KAISER, G., *Kriminologie*, Heidelberg, Müller, 1980, p. 22 ; CHEVALIER, L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, coll. « Pluriel », livre de Poche, Paris, 1978 (abrégé de l'éd. de 1958), p. 93 ; etc.
15. LINDESMITH, A., LEVIN, Y., « The Lombrosian Myth in Criminology », *Amer. J. Sociol.*, 1937, XLII, pp.653-671, rappelé par SUTHERLAND et CRESSEY, *loc. cit.* n. (7) ; LEVIN, Y., LINDESMITH, English ecology and

- criminology of the past century (1937), réédité par THEODERSON, G.A., dans *Studies in human ecology*, pp. 14-21, Evanston, Ill., 1961.
16. TOFFLER, A., *La troisième vague*, traduction de l'américain, Paris, Denoël, 1980.
  17. MORIN, E., *Pour sortir du vingtième siècle*, Paris, Nathan, 1981.
  18. PRIGOGINE, I., STENGERS, I., *La nouvelle alliance*, coll. N.R.F., Paris, Gallimard, 1979.
  19. DE DECKER, P., « De l'influence du libre arbitre [...] » dans *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts [...]*, t. XXI, 1848, pp. 70, 76, 92. La coexistence du libre arbitre et des lois sociales fait l'objet de la 5ème partie de la thèse de LOTTIN, J., *Quetelet, statisticien et sociologue*, pp. 414-517, Louvain, 1912.
  20. « Il n'est donné qu'à peu d'hommes, doués d'une puissance de génie supérieure, d'imprimer une action sensible au système social ; et encore, cette action exige souvent un temps considérable pour transmettre pleinement son effet », QUETELET, A., *Correspondance Mathématique*, t. VII, pp. 1-2, 1832 (cité par M. PERROT, *op. cit.* (4), p. 133).
  21. VAN MEENEN, M., « De l'influence du libre arbitre [...] » dans *Mémoires [...]*, t. XXI, pp. 95, 101-103, Bruxelles, 1848.
  22. BOUDON, R., LAZARSFELD, P. (éd.), *L'analyse empirique de la causalité*, VI – 309 p., Paris, 1966.
  23. La notion de *Heiratkreis* est centrale dans la méthodologie des isolats. Celle de marché matrimonial est traitée de manière comparative dans *Marriage and Remarriage in Populations of the Past*, Part. III and V, XX – 664 p., London, 1981.
  24. ROBERT, Ph., AUBUSSON de CAVARLAY, B., LÉVY, R., ZAUBERMAN, R., LASCOUMES, P., *Le pénal en première ligne et en dernier ressort, Analyse des interfaces du système pénal*, document ronéoté, Paris, CESDIP, 1983 ; ROBERT, Ph., « De la criminologie de la réaction sociale à une sociologie pénale », *L'Année sociologique*, 1981, XXXI, pp. 253-283 ; ROBERT, Ph., FAUGERON, Cl., *Les forces cachées de la justice*, Paris, Le Centurion, 1980.
  25. Voy. les études rassemblées dans les actes du colloque de Villeurbanne de 1977, publiés par DAVIDOVITCH, A., *Le fonctionnement de la justice pénale*, Paris, Editions du CNRS, 1979, notamment le rapport de SESSAR, K., « Les conditions d'action du Ministère public compte tenu des facteurs administratifs, normatifs, pragmatiques et sociaux », pp. 103-116.
  26. SHELDON, E.B., MOORE, W.E. (eds.), *Indicators of social change. Concepts and Measurement*, X – 822 p., New York, Russel Sage, 1968.  
Est-ce à la suite du mémoire de 1848 sur la *Statistique morale*? Toujours est-il que la nomenclature officielle ultérieure marque un progrès, notamment en ce qui concerne le métier et le niveau d'instruction des accusés ainsi que les récitives : *Royaume de Belgique. Documents statistiques publics [...]* avec le concours de la Commission centrale de statistique, 2ème partie, Ministère de la Justice, t. II, pp. 10, 27-28, 81-86, in 4°, Bruxelles, 1858.
  27. GUERRY DE CHAMPNEUF procédait par cartes coloriées et de même échelle : GUERRY DE CHAMPNEUF, A.M., *Essai sur la statistique morale de la France*, planches I-VI, Paris, 1833. La méthode cartographique démontra son efficacité en épidémiologie et en sociologie électorale. Bornons-nous à un best-

seller récent : LEBRAS, H., et TODD, O., *L'invention de la France*, pp. 88-101, 191-196, Paris, Livre de Poche, « Pluriel », 1981.

28. QUETELET, A., « Sur l'appréciation des documents statistiques et, en particulier, sur l'appréciation des moyennes », *Bull. de la Commission centrale de statistique*, t. II, pp. 205-283, Bruxelles, 1845. — LOTTIN, J., *op. cit.* (19), pp. 538-558. — HALBWACHS, M., *La théorie de l'homme moyen [...]*, 180 p., Paris, 1912. — LÉVY, P., « De l'homme moyen de Quetelet au monstre statistique du sondeur contemporain », *in* BEAUFAYS, J., *Sondage et opinion publique*, Université de Liège, 1975. — DE CERTEAU, M., « Une culture très ordinaire », *Esprit*, pp. 3-5, Paris, octobre 1978.
29. LOTTIN, J., *op. cit.* (9), pp. 194-329. Nous n'avons pu nous procurer en temps utile HANKINS, F.H., *Adolphe Quetelet as Statistician*, 133 p., New York, 1908.